



SYNDICAT MIXTE AGROLANDES

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à une mission de travaux de réparation de l'ascenseur
du bâtiment « AGROCAMPUS »**

Le Président du Syndicat Mixte Agrolandes,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de maintenance de l'ensemble immobilier « AGROCAMPUS » sur la commune de Haut-Mauco,

VU la proposition de la SATEL en date du 8 juillet 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SA KONE – TSA 85000 – 92600 ASNIERES CEDEX
 - **Objet du marché :** réalisation de travaux de réparation de l'ascenseur du bâtiment « AGROCAMPUS » comprenant notamment le nettoyage, dégraissage, et mise en peinture des parties métalliques de la cuvette ayant séjournées dans l'eau, le remplacement du contact de la poulie tendeuse ainsi que la remise en état des terminaisons électriques situées en cuvette.
 - **Montant :** 1 392,93 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,
Le 24 JUIL. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON